

Assemblée Générale 18 octobre 2023, Ramillies



1. Démissions/Nouveaux membres/ Nouveaux représentants

Gilbert Michel: souhaite devenir membre adhérent

FWA: Georges Focke est le nouveau représentant

La Hulpe Environnement : souhaite devenir membre adhérent

SPW-DESU : Annick Vandenwyngaert remplace Augustin Smoos

SPW-DNF : Tom Drygalski remplace Damien Bauwens

Organe d'administration : remplacement

SPW-DESU : Annick Vandenwyngaert remplace Augustin Smoos

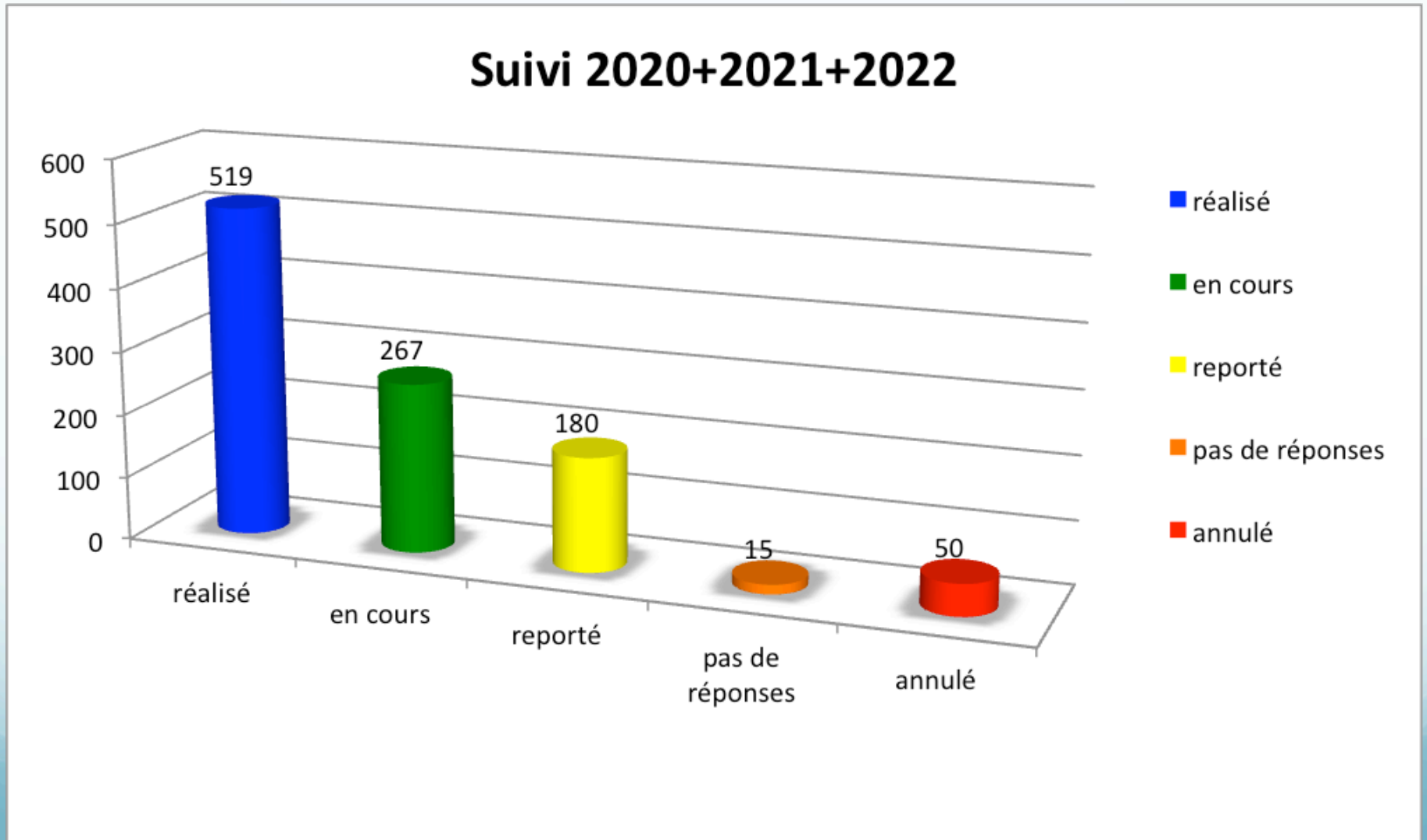
SPW-DNF : Tom Drygalski remplace Damien Bauwens

2. Nouveaux Engagements PA 2023-2025

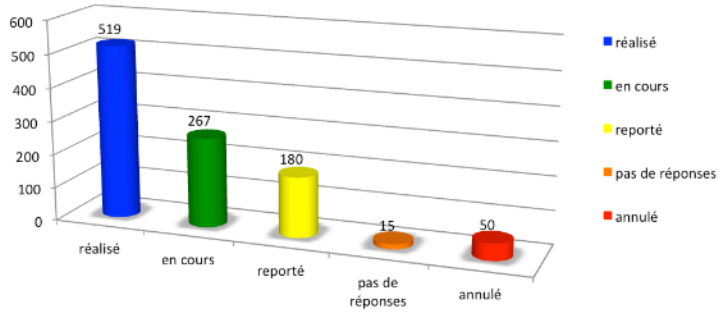
Programme d'actions 2023-2025 Nouvelles actions

Numéro de l'action	Intitulé Action	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Échéance	Thème DCE	Thème PGRI	Thème hors-DCE-PGRI	Sous-Thème hors-DCE-PGRI	PNP	Remarques / commentaires
N23DG0880	Prévention et lutte contre la destruction/dégradation des zones humides	Anticiper la destruction/dégradation des zones humides dans le cadre de la délivrance des permis d'urbanisme	AEB	En continu			5.Habitats et espèces sensibles	5.3.Zones humides		demande de préserver zone humide à Beauvechain (projet Boiron)
N23DG0881	Information et sensibilisation des riverains des cours d'eau	Réaliser une publication "code de bonnes pratiques du riverain de cours d'eau"	CRDG	2024			8.Information et sensibilisation			
N23DG0882	Autre engagement	mettre en oeuvre la convention de partenariat avec le SPW "Espèces exotiques envahissantes et cohabitation avec le castor"	CRDG	2025			1.Invasives	1.2.Espèces végétales		convention de 1 an à partir du 1er avril 2023, renouvelable 2 fois
N23DG0883	Autre engagement	Analyse des demandes d'utilisation du droit de tirage PGRI	SPW-DDR/GISER	2024		Prévention - Autres préventions				jusque la date limite des demandes de subsides: fin septembre 2024
N23DG0884	Autres actions d'information/sensibilisation du public en matière d'eau	Autre engagement : communication vers nos membres sur toutes questions touchant aux mesures agricoles en faveur de la protection de l'eau (nitrate, phyto, clôtures de berges, coulées de boues, ...)	Fédération wallonne de l'agriculture	en continu	Agriculture - Apports en Nutriments					
N23DG0885	Autres types de dépôts de déchets le long des cours d'eau (déchets inertes, ménagers, mixtes)	Faire supprimer les autres types de dépôts de déchets correspondant aux points noirs suivants : à préciser dans la colonne "PNP", svp	SPW-DCENN	En continu			2.Déchets	2.2.Autres		Mêmes remarques que pour l'action "déchets verts"
N23DG0886	Dépôts de déchets verts le long des cours d'eau (tontes de pelouse, branchages, déchets de cuisine, litières animales...)	Faire supprimer les dépôts de déchets verts correspondant aux points noirs suivants : à préciser dans la colonne "PNP", svp	SPW-DCENN	En continu			2.Déchets	2.1.Verts	Pge164b, GG112, GG113, Tra122b, Tra112, Tra111, Tra106, Tra105b-c, Tra105, Tra102 Las32b, Las26, Las40, Thy52, Thy61, Thy63b, Thy64c, Thy65, Dyl127, Dyl130, Dyl130e, Dyl137, Dyl138, Dyl259	Se concerter avec les communes. A priori, le SPW-DCENN se concentre sur les dépôts dont l'enlèvement serait susceptible de compromettre la stabilité des berges.
N23DG0887	Entraves à l'écoulement des eaux dommageables (naturelles, artificielles)	Supprimer les entraves à l'écoulement des eaux dommageables correspondant aux points noirs suivants : à préciser dans la colonne PNP, SVP	SPW-DCENN	En continu		Protection - Travaux au niveau du lit mineur, des plaines inondables et des zones côtières				
N23DG0888	Erosions naturelles de berges dommageables	Surveiller l'évolution des érosions naturelles de berges correspondant aux points noirs suivants : à préciser dans la colonne "PNP", svp	SPW-DCENN	En continu		Protection - Travaux au niveau du lit mineur, des plaines inondables et des zones côtières				
N23DG0889	Ouvrages d'art dégradés (ponts, passerelles, murs, murets...)	Entrer en communication avec les propriétaires concernés et assurer le suivi de leurs dossiers correspondant aux points noirs suivants : à préciser dans la colonne "PNP", svp	SPW-DCENN	En continu			4.Ouvrages			
N23DG0890	Communication des points noirs résolus le long des cours d'eau	Communiquer les points noirs résolus à la Cellule du CRDG, pour faciliter la mise à jour de la base de données de l'inventaire des points noirs	Féd. halieutique et piscicole DG	En continu			9.Autres			Selon procédure à déterminer avec le CRDG

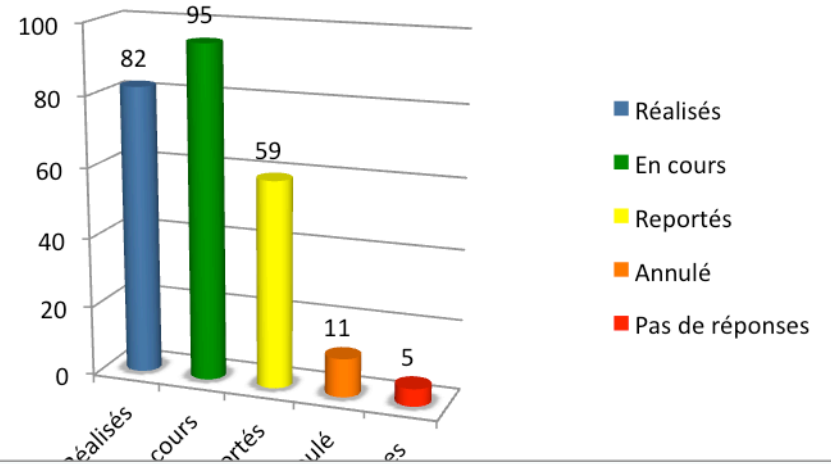
3. Suivi PA 2020-2022



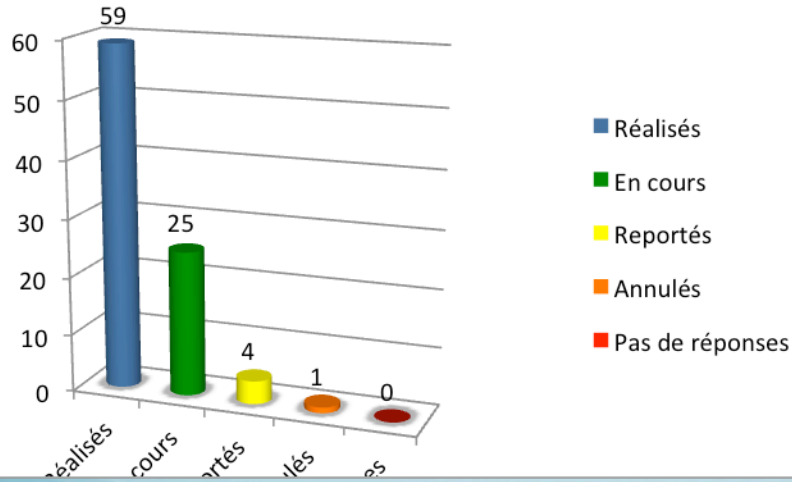
Suivi 2020+2021+2022



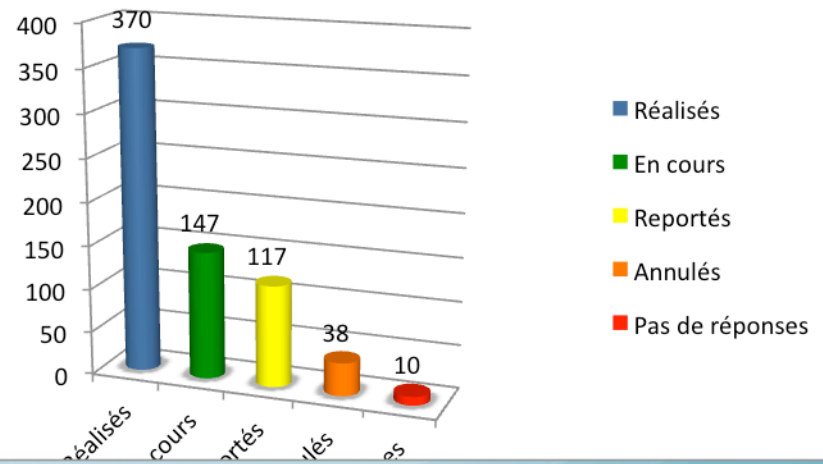
Actions qualitatives



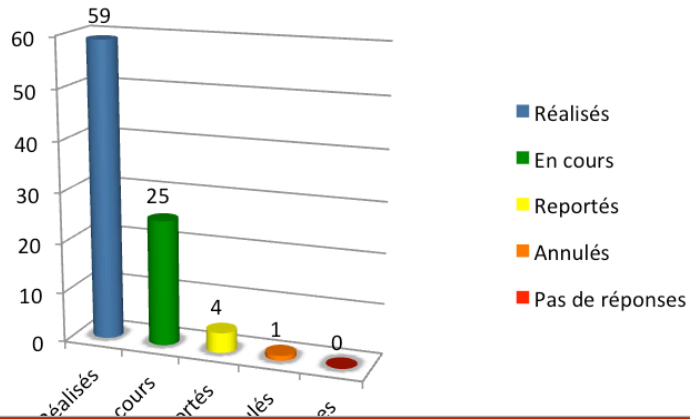
Actions quantitatives



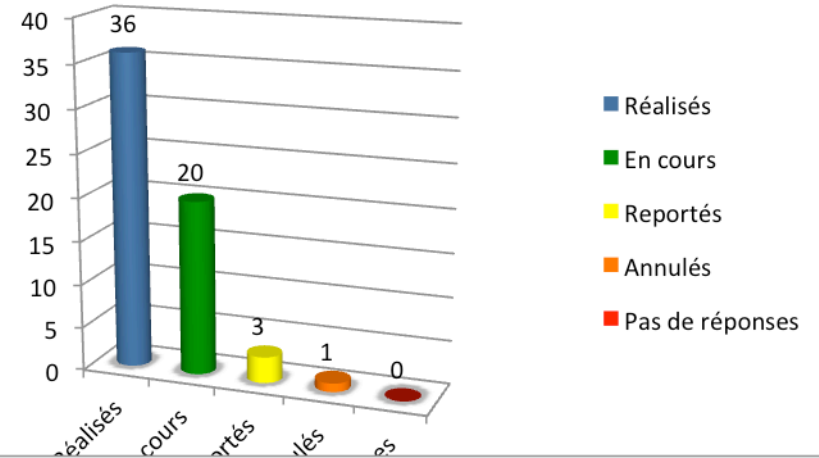
Autres actions



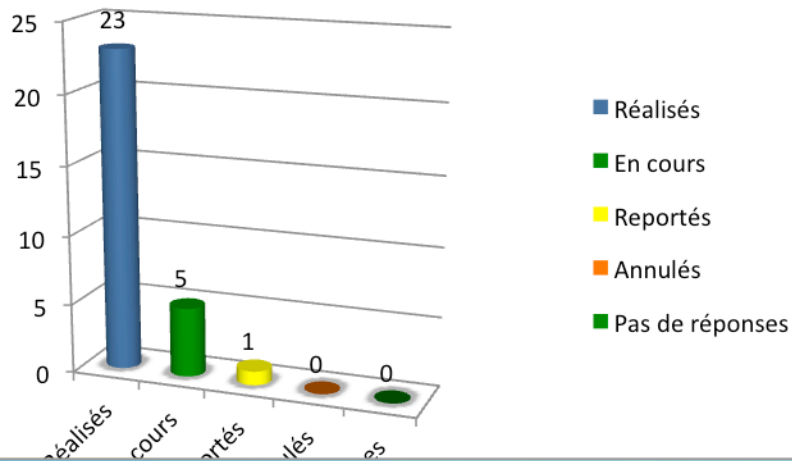
Actions quantitatives



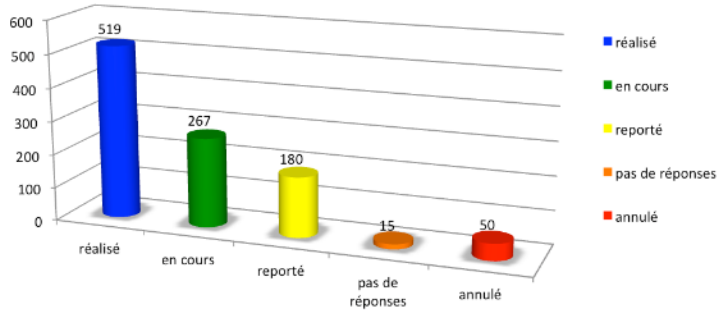
Suivi Lutte débordement cours d'eau



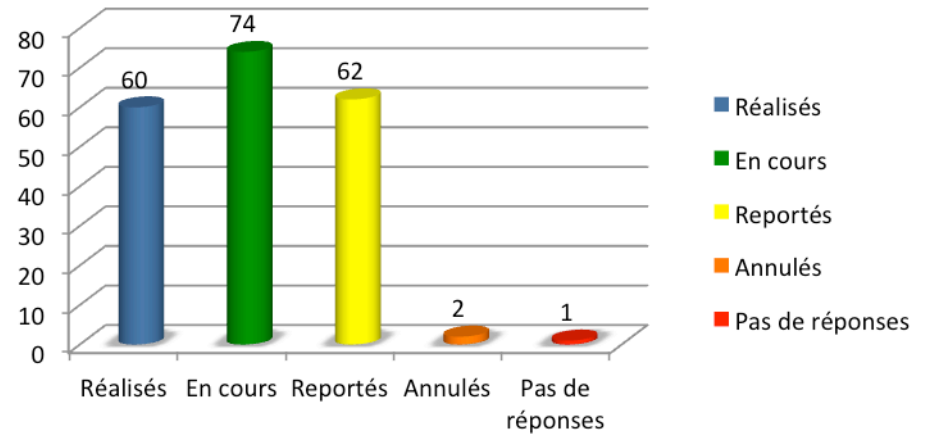
Suivi Lutte ruissellement agricole



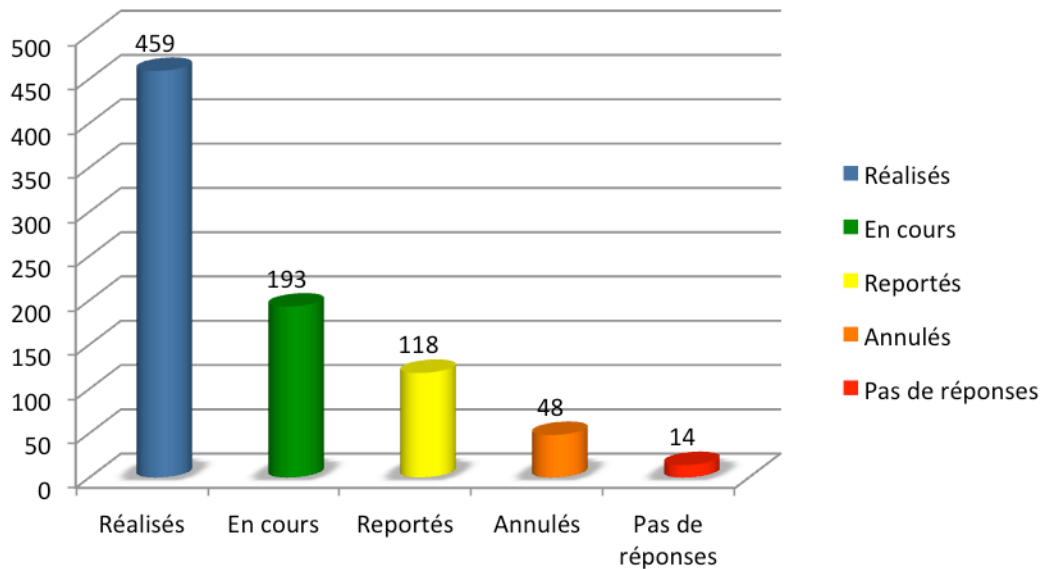
Suivi 2020+2021+2022



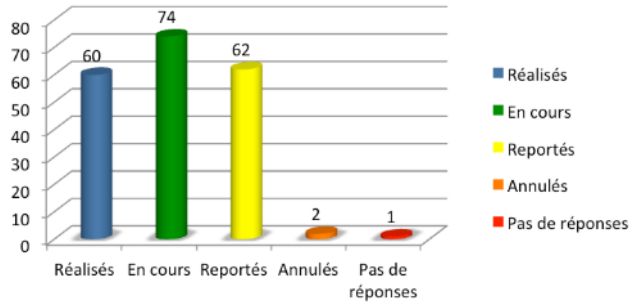
Suivi Actions "résolutions PN"



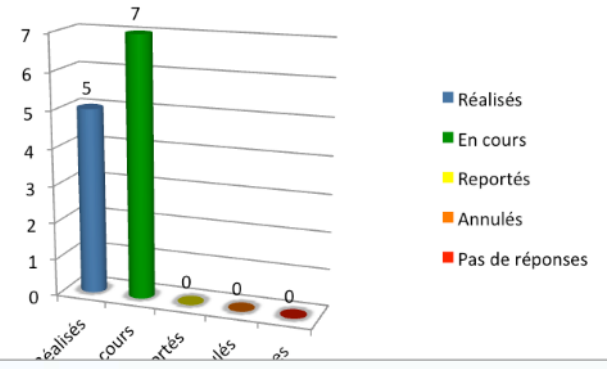
Suivi Autres actions



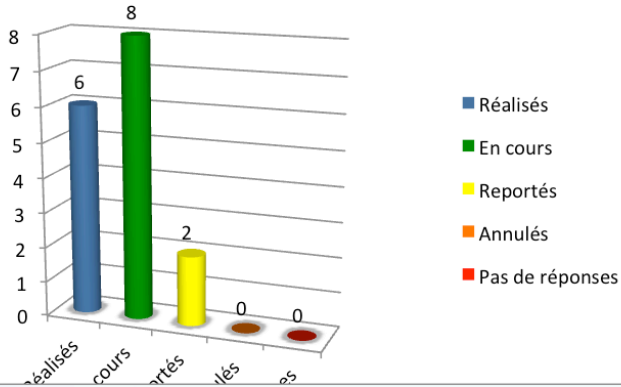
Suivi Actions "résolutions PN"



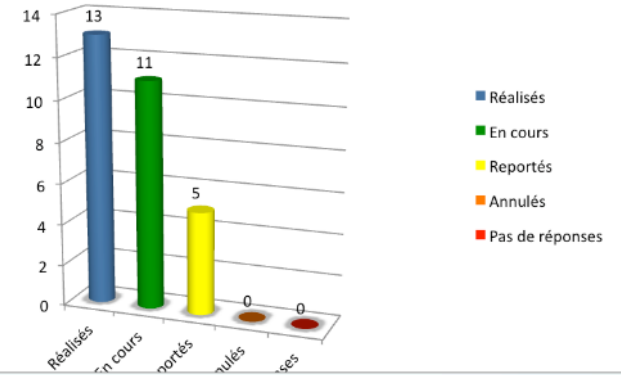
Suivi PN entraves



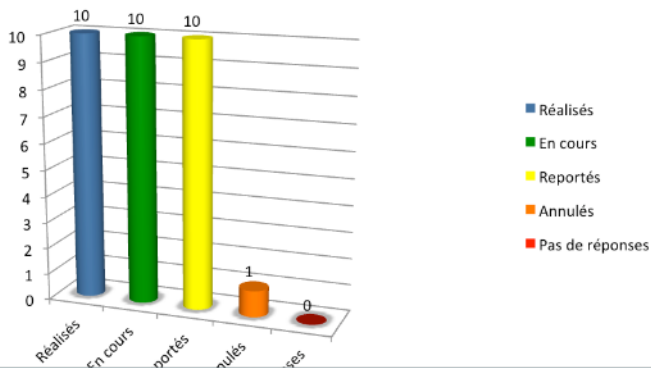
Suivi PN Erosion berges



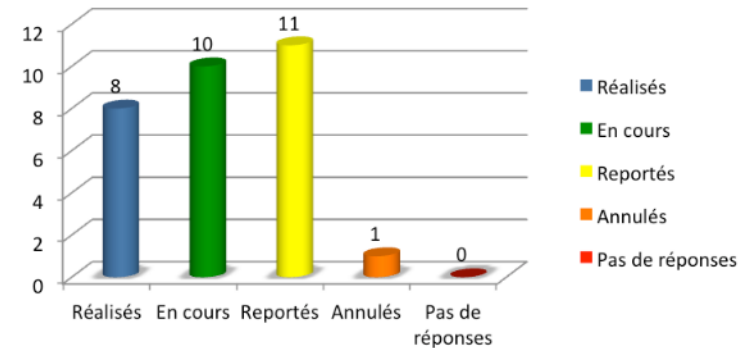
Suivi PN ouvrages d'art dégradés



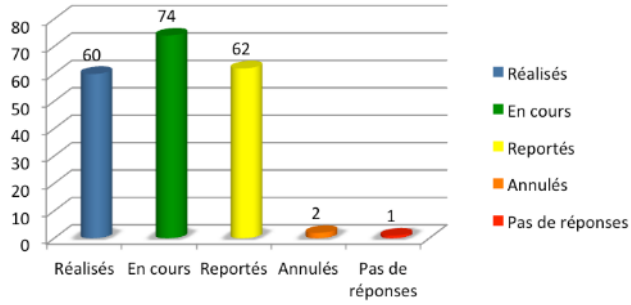
Suivi PN déchets verts



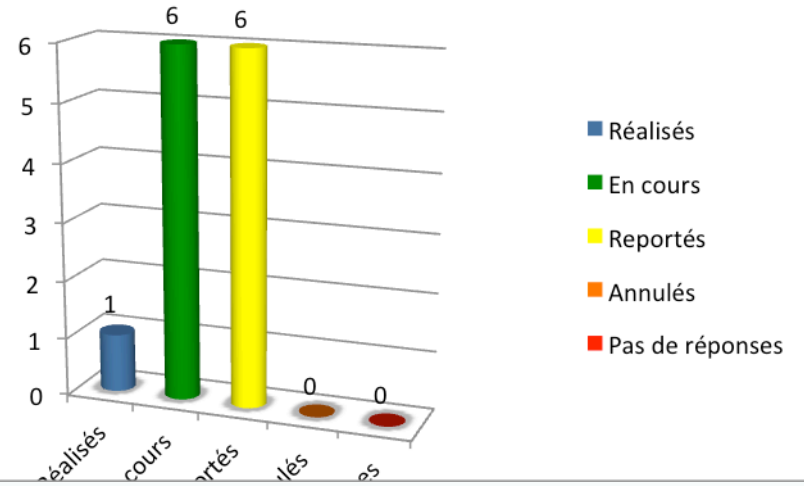
Suivi PN autres déchets



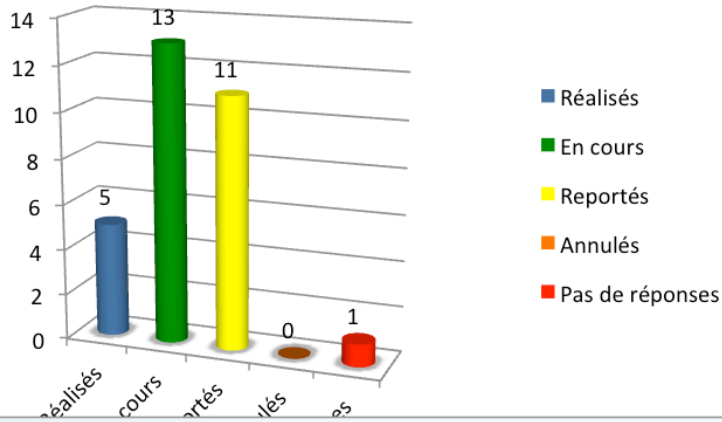
Suivi Actions "résolutions PN"



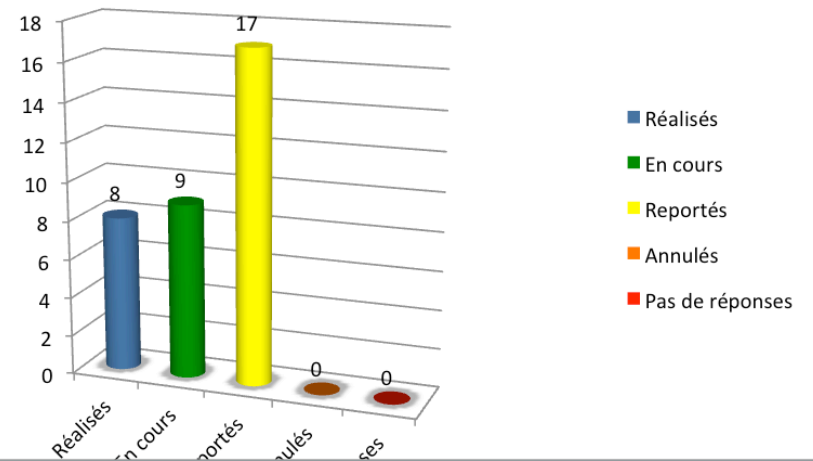
Suivi PN pesticides



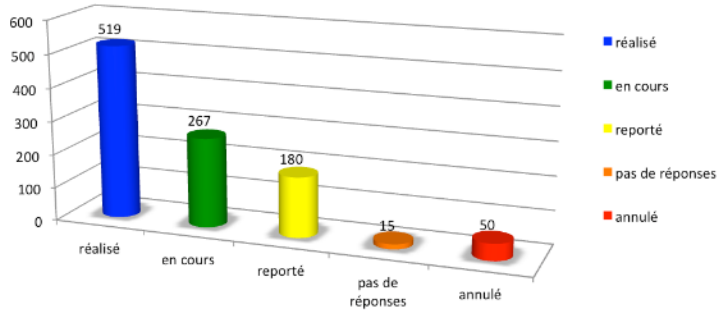
Suivi PN rejets eaux usées



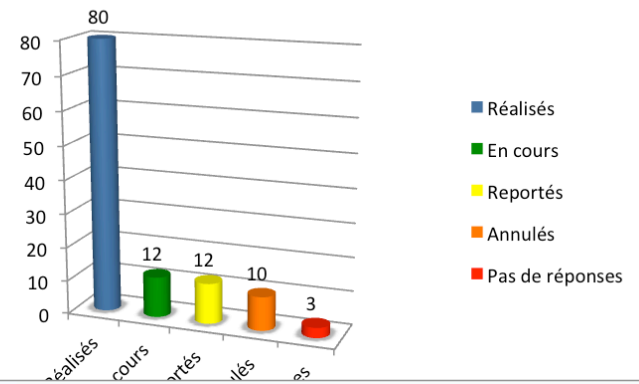
Suivi PN Agriculture - Apports en Nutriments



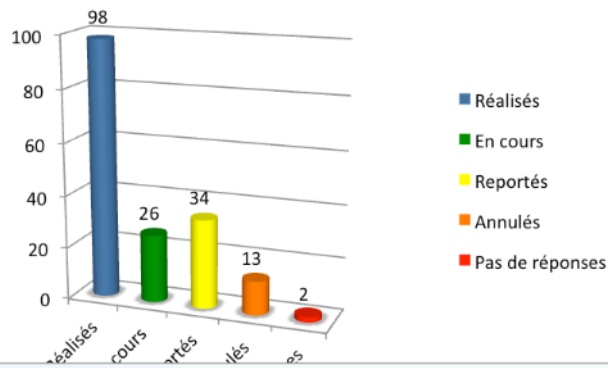
Suivi 2020+2021+2022



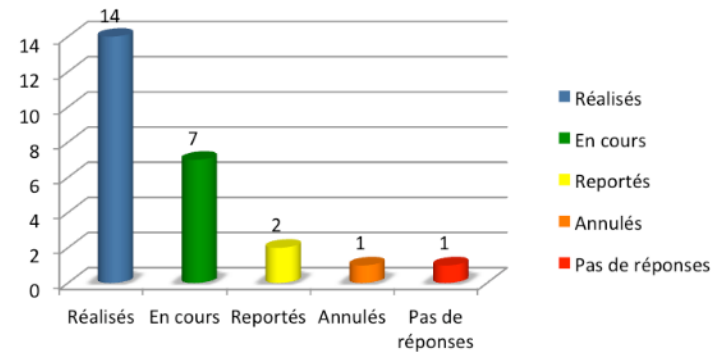
Suivi Eradication EEE végétales



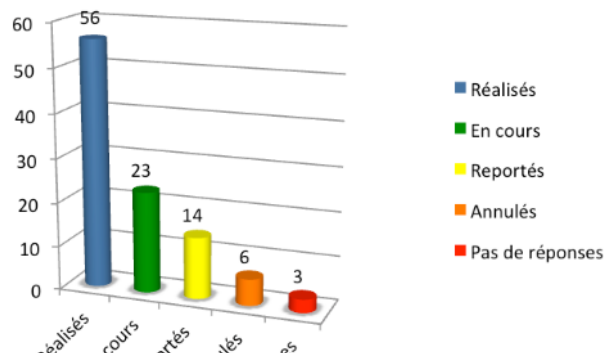
Suivi Info/sensibilisation globale



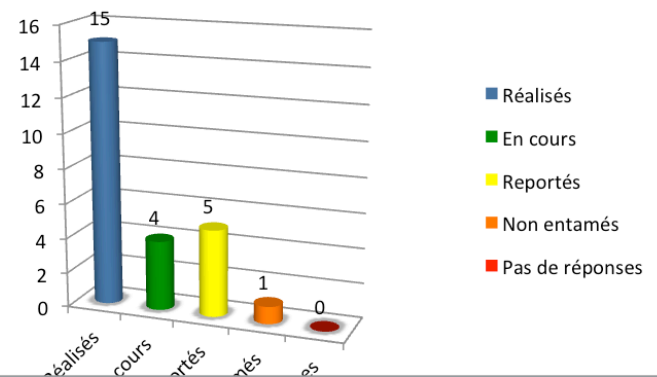
Suivi Hydromorphologie



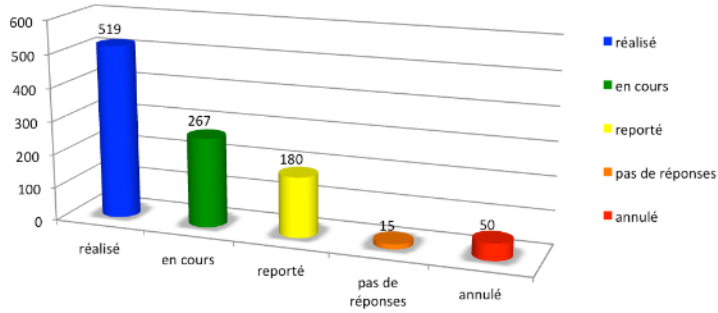
Suivi Zones humides + étangs



Suivi Biodiversité et cours d'eau



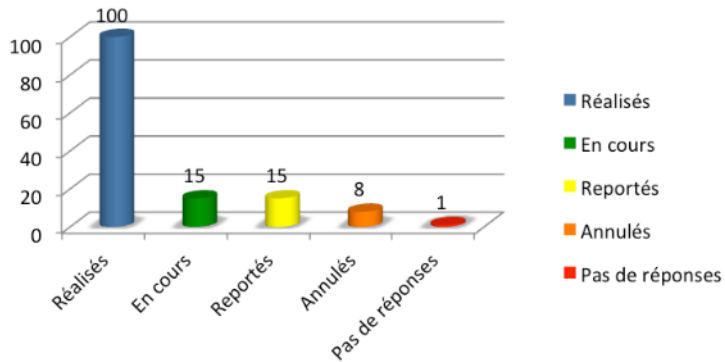
Suivi 2020+2021+2022



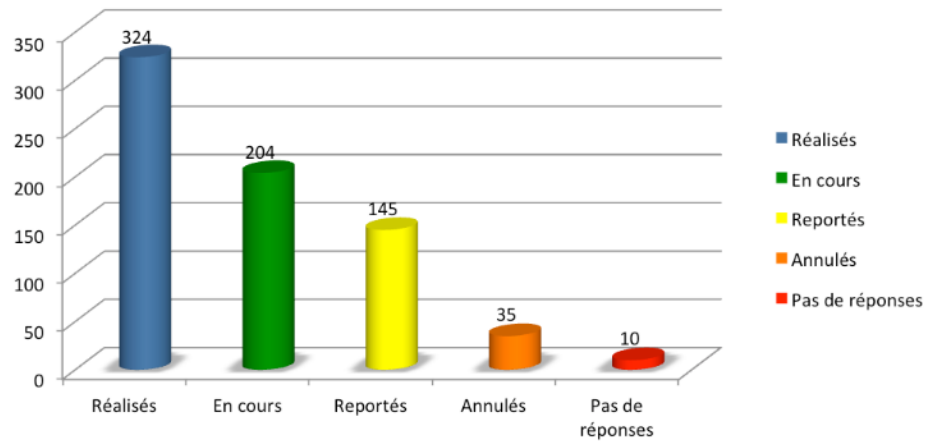
Suivi Supra communaux publics



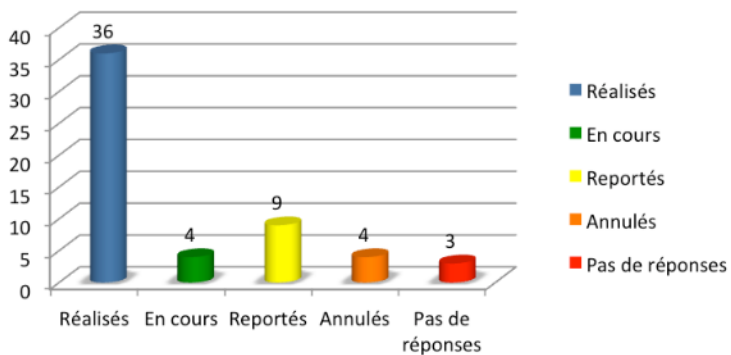
Suivi Supra communaux associatifs



Suivi Communes

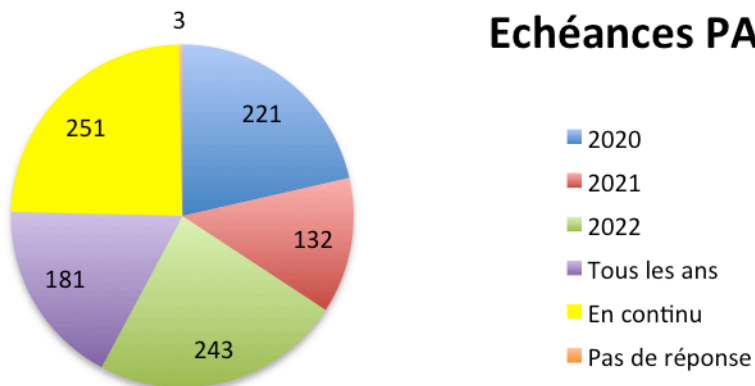


Suivi Associatifs locaux

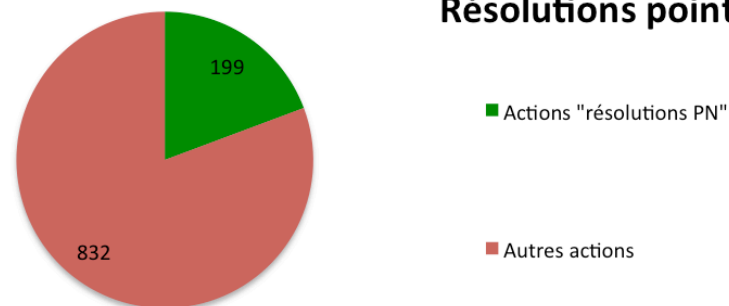


Infos non présentées à l'AG

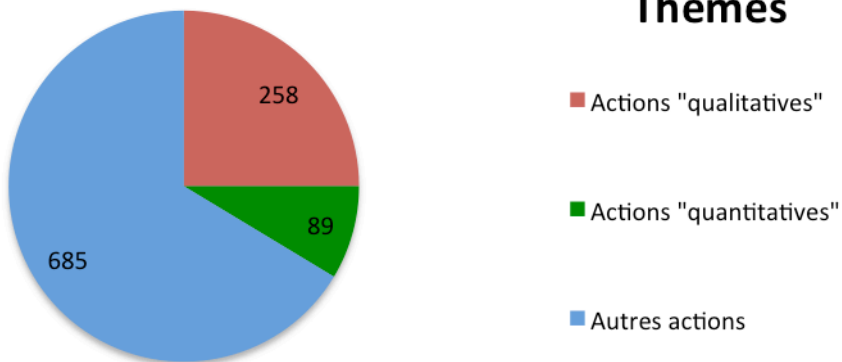
Echéances PA 20-22



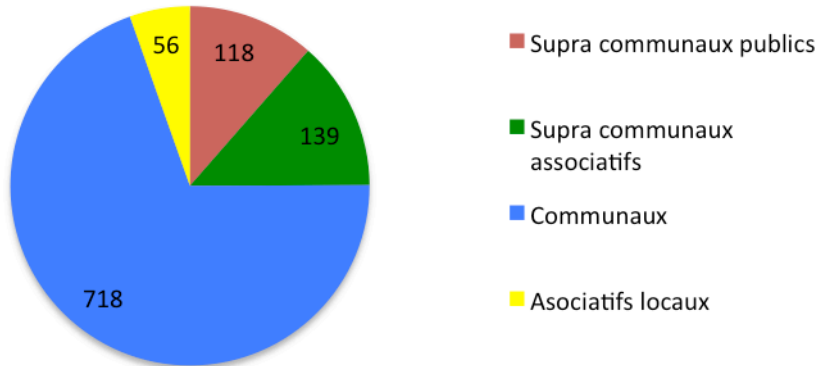
Résolutions points noirs



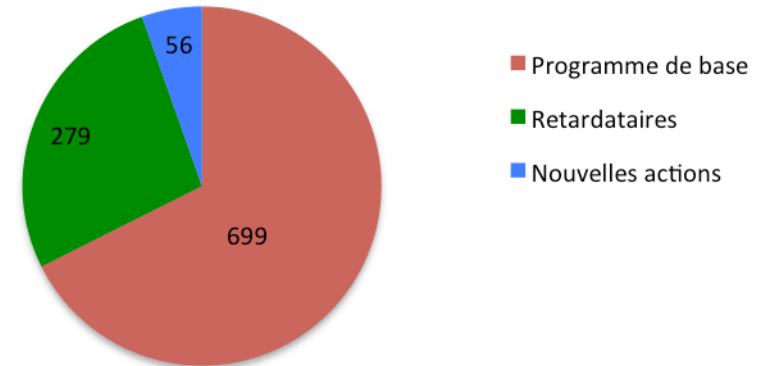
Thèmes



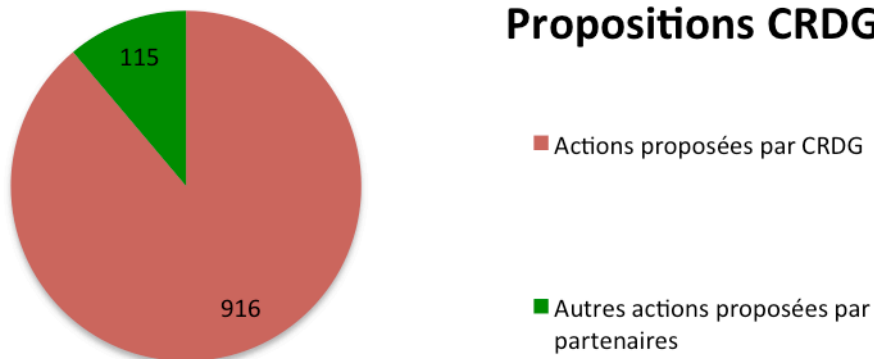
Maîtres d'oeuvre PA 20-22



Développement du PA



Propositions CRDG

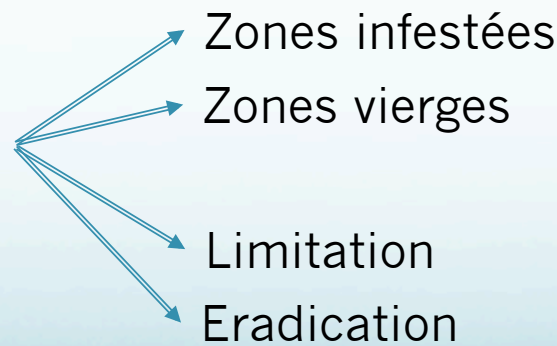
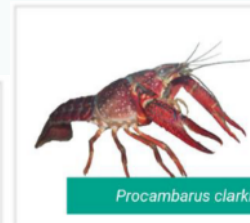


4. Projet LIFE RIPARIAS



2022/2023 : Stratégies de gestion par sous bassin versant

- ❖ Gestion coordonnée et cohérente
- ❖ Plus de coopération
- ❖ Meilleure efficacité
- ❖ +/- 30 espèces
- ❖ Objectifs spécifiques



Beheerstrategie voor invasieve
uitheemse soorten in de
stroomgebieden van de Dijle, de
Zenne en de Mark

LIFE RIPARIAS - Actie A5

30/06/2023



The RIPARIAS project has received funding from the LIFE Programme of the European Union

RIPARIAS

Reaching Integrated and Prompt Action
in Response to Invasive Alien Species

2023 : Chantiers de gestion

❖ 8 ouvriers pour l'été

- 4 pour la Senne
- 4 pour la Dyle



❖ Plantes aquatiques : 22 étangs

- 12 en Dyle
- 330 hommes-jours et 450 m³ extraits
- Aussi : gestion par les propriétaires



❖ Balsamine de l'Himalaya : 3 cours d'eau

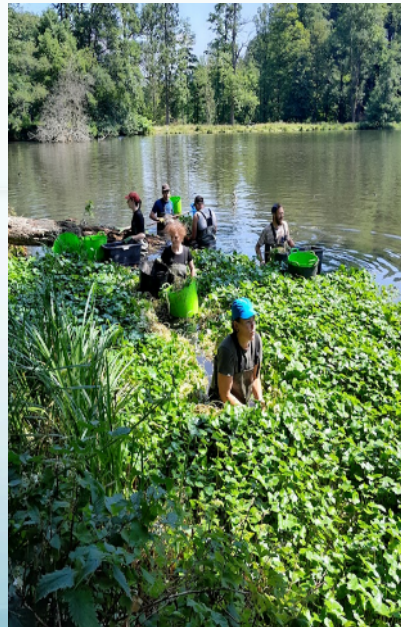
- 2 en Dyle : Lasne jusque la Flandre + Cala
- 6300m et +/- 40 ha (>130 hommes-jours)
- Autres actions via le PA du CRDG



Plus importants chantiers en Dyle-Gette :

- ❖ Waterloo (Argenteuil)
- ❖ Genappe (Cala)
- ❖ Wavre (Lasne)
- ❖ Court-Saint-Etienne (Marache/Thyle)

+ Villers-la-Ville, OLLN, Rixensart,...



Communication :

- ❖ Guide de reconnaissance :
 - Plantes aquatiques/rivulaires
 - Ecrevisses
- ❖ Formations reconnaissance EEE
- ❖ Guide de bonnes pratiques de gestion
- ❖ Relais presse



5. EEE PBW et Genappe

- ❖ 4 espèces : Berces, Balsamines, Jussies, Hydrocotyles.
- ❖ 260 jours de travail cumulés (3 ouvriers)
- ❖ 1904 heures de travail cumulées.



563h → Genappe 1341h → PBW

+ Collaboration ponctuelle entre les équipes (CRDG-Riparias)



6. Balades guidées

- ❖ 11 Juin à Chaumont-Gistoux (Collaboration Natagora)
- ❖ 28 Mars à Jodoigne (Collaboration Ville de Jodoigne)



7. Formation Curage Hannut

- ❖ 4 Avril avec CRDG, CRHM et STP Liège
- ❖ Révision des procédures (idem ouvrages) :
 - CE non-classé → intervention STP, commune
 - CE classé : consulter les PARIS (si pas prévu → accord DNF)

Identifier les origines du problème (eaux usées, accès du bétail,...)
→ Curage en dernier recours et limité au strict nécessaire !

Utilisation de bonnes pratiques (modification du gabarit, période de frai, placement d'un filtre à sédiments, pas de circulation dans le lit,...)

- ❖ 7 sites visités



8. Animations

❖ 2022/2023 : 31 animations dans 15 écoles : 563 élèves sensibilisés.

+ 2 animations (avril) avec J&N à Jodoigne et Perwez (35 élèves).

+ Stands 3 et 10 septembre (Waterloo, Villers-la-Ville) : 150 personnes.

❖ 2023/2024 : 6 modules d'animations, 17 animations entre octobre et décembre

+ Place aux enfants Jodoigne

+ Semaine de l'arbre Incourt et Ottignies-LLN

➤ Au moins 260 enfants inscrits

➤ Autres en 2024



9. Projets LEADER GAL

- ❖ Participation aux ateliers du GAL Culturalité en Hesbaye Brabançonne, Meuse et Campagnes et Pays des 4 bras.
- ❖ Introduction de fiches projets
- ❖ Elaboration de projets biodiversité, agriculture, inondations



10. Cohabitation Homme-Castor

- ❖ Multiples contacts avec GT castor Natagora et DNF
- ❖ Visites de sites à Ramillies et Rixensart
- ❖ Rencontre et sensibilisation des riverains



11. Journées wallonnes de l'Eau



Bilan 2023

- ❖ 22 activités grand public
- ❖ 8 activités scolaires/jeune public pour 18 classes min.
- ❖ 20 partenaires organisateurs
- ❖ 1716 participants – 874 adultes et 842 enfants/élèves

Programme 2024

- ❖ 8 octobre - Envoi d'un mail de proposition d'organisation d'activités aux partenaires avec un formulaire à remplir pour le 15 décembre
- ❖ CR Dyle-Gette y inscrira la descente de la Dyle en kayak : les 22, 23 et 24 mars 2024



12. Descente de la Dyle en kayak 2024

Dates : vendredi 22 mars, samedi 23 et dimanche 24 mars 2024
A retenir !!!!

- ❖ Objectif : attirer un public non sensibilisé à la cause environnementale au travers d'une activité ludique et sportive.
- ❖ Nouveautés 2024 pour la 4ème édition :
 - ❖ Nouveaux partenaires/collaborateurs : Qui ? ☺
 - ❖ Nouveaux parcours
 - ❖ Formule améliorée :
 - ❖ Plus de places
 - ❖ Une journée pour les entreprises – le vendredi 22 mars



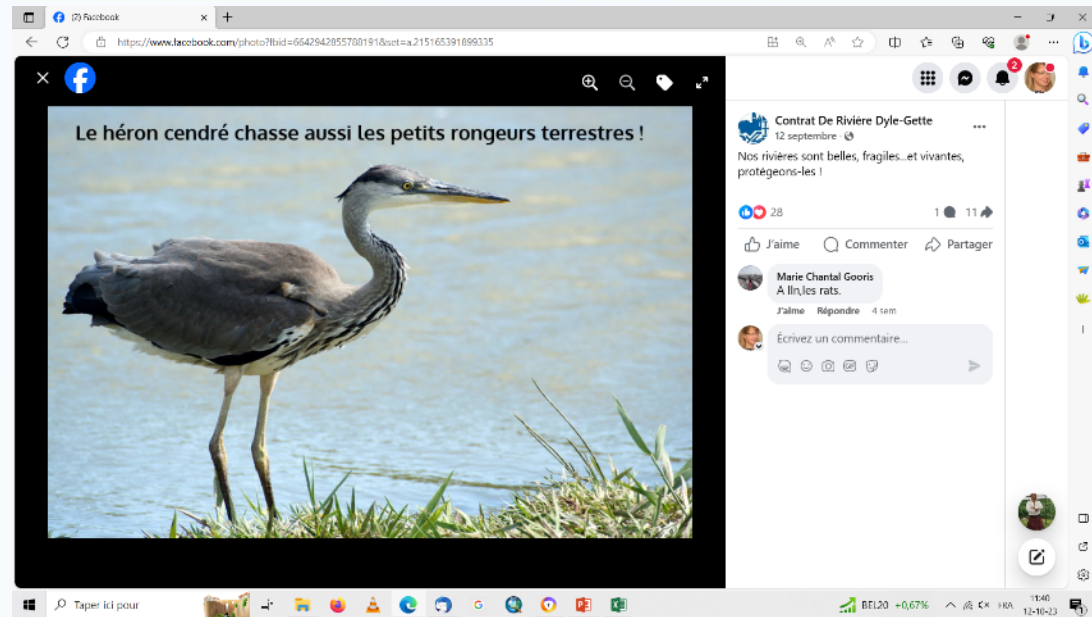
13. Circulation de notre exposition

- ❖ 12 évènements de fin mars au 1^{er} octobre à l'attention du grand public, d'un public ciblé, d'école et de teambuilding – 600 adultes et 200 enfants

- 1 – Fête des Simples – 18 mai – Orp-Jauche
- 2 – Teambuidling Société ING – 5 juin – Orp-Jauche
- 3 – Ecole maternelle Orbais – 3 juillet – Perwez
- 4 – Big Jump à Renipont plage – Lasne – 9 juillet
- 5 – Verger en Fête – Waterloo – 10 septembre
- 6 – Opération « tag d'avaloirs » - 1^{er} octobre – La Hulpe



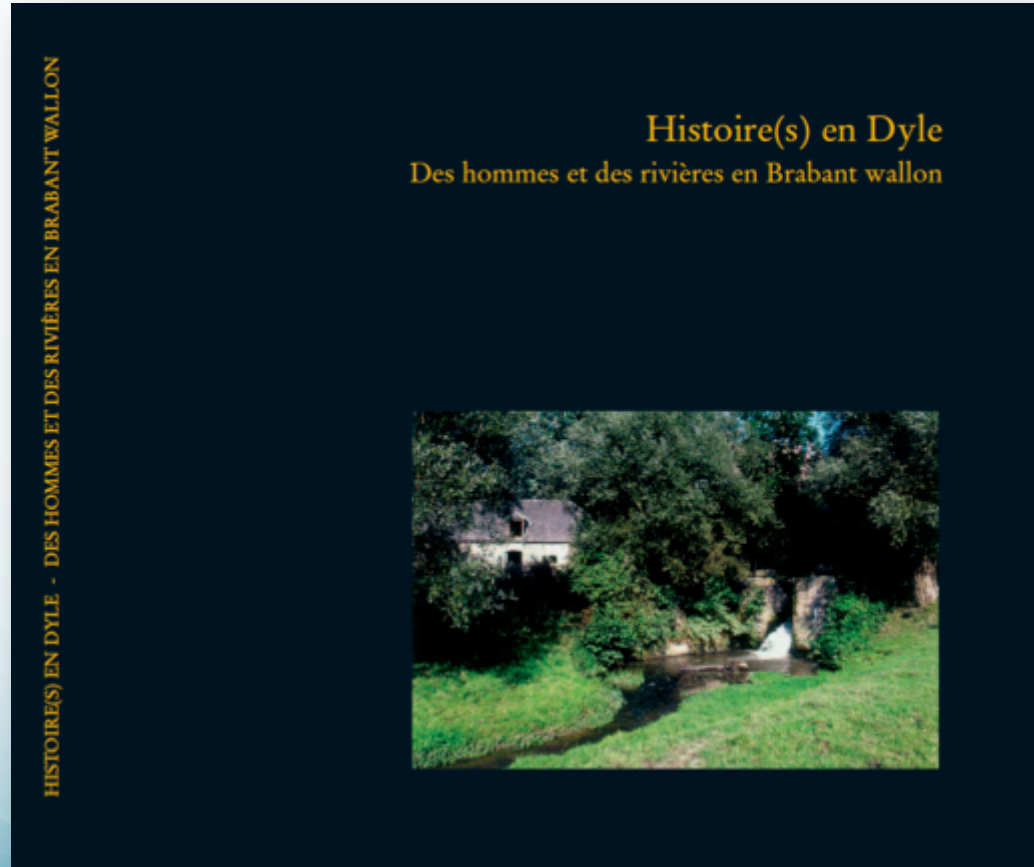
14. Belles photos sur Facebook



- ❖ Idée ressortie d'un groupe de travail « sensibilisation » fin 2020 – Objectif : montrer le beau pour éveiller les consciences.
- ❖ 2020-2021 – Photos de belles rivières avec une maxime inspirante et formule « Nos rivières sont fragiles, protégeons-les ».
- ❖ 2023 – Photos de la faune de rivière avec une information intéressante et formule « Nos rivières sont fragiles et vivantes, protégeons-les ».
- ❖ Méthodologie : Envoi d'un mail aux partenaires/collaborateurs (40 destinataires) avec un lien qui renvoie sur notre photo placée sur Facebook.
- ❖ **Taux de partage en baisse : comment le booster ?**

15. Histoire(s) en Gette

- ❖ Publication pour relater l'histoire de la vie commune entre l'homme et les rivières dans le bassin de la Gette : agricole, industrielle et ludique.
- ❖ Collaboration acquise avec les cercles d'histoire locaux d'Incourt et Perwez



Commune	Auteur	Accord
Article de tête	Jean-Marie Pierret	
ECHARP	Paul Olbrechts	
Beauvechain	Mathieu Bertrand	
Hannut	?	
Hélocine	?	
Incourt	Joseph Tordoir	OK
Jodoigne	Mireille Etienne	
Lincet	?	
Orp-Jauche	Christian Masson ? Carine Vanderweyen	
Perwez	Gautier Maniquet	OK
Ramillies	Eugène Delcorps	

16. Pôle de l'Eau



CESE Wallonie

= assemblée consultative régionale qui rassemble en un seul lieu les représentants des organisations patronales, syndicales et environnementales.

Wallonie. Pôles Thématiques (Aménagement du territoire, Énergie, Environnement, Logement, Mobilité, Politique scientifique et Ruralité).

<https://www.cesewallonie.be/instances/pole-environnement>

Le Pôle Environnement (dont **Pôle Eau**/Déchets/Sol) est chargé de remettre des avis dans différentes matières relatives à l'environnement à la demande du Gouvernement, de l'Administration régionale, de Collèges communaux ou d'initiative.

Modifications réglementaires GPAA

PÔLE ENVIRONNEMENT
OCTOBRE 2023



Dossier en cours, avis sur l'AGW –
Modifications réglementaires GPAA –
Gestion Publique de l'Assainissement Autonome

Date	IF	N°	Thématique	Titre	
29-09-2023		ENV.23.113.AV	Eau	Stratégie intégrale sécheresse : gestion des pénuries d'eau	
22-09-2023		ENV.23.108.AV	Eau	Zones prevention-In Der Klein Herresbach-BULLANGE	
26-07-2023		ENV.23.88.AV	Eau	Exploitation de systèmes ouverts en géothermie peu profonde (première lecture)	
18-07-2023		ENV.23.87.AV	Eau	Réutilisation des eaux urbaines résiduelles : mise en œuvre du Règlement européen 2020/741	
29-06-2023		ENV.23.78.AV	Eau	ZonesPrev-Barrage Gileppe- JALHAY	
29-06-2023		ENV.23.79.AV	Eau	ZonesPrev-Biran Prairie F7-ROCHEFORT	
30-03-2023		ENV.23.31.AV - RUR.23.313.AV	Agriculture - Eau - Environnement - Nature - Pêche - Ruralité	Modification du Code de l'eau : travaux et interventions sur les cours d'eau en cas de force majeure	
22-03-2023		ENV.23.24.AV	Eau	Zones Prévention-LincePS-SPRIMONT	
01-03-2023		ENV.23.18.AV - AT.23.7.AV - RUR.23.019.AV - Nature/Pêche - DOC.2023/CCEAU.8	Eau	Projets des troisièmes Plans de gestion par district hydrographique wallons	
09-02-2023		ENV.22.14.AV	Eau	2 AGW-Circulation cours d'eau non navigables-CONTRIE	
09-02-2023		ENV.23.15.AV	Eau	PASH 2022-02	

17. Formation des AAC/E et Police locale

Objectifs : SWPRE (*)

- valorisation et résolution des atteintes aux CE relevées lors des inventaires de terrain des CRWs
- Aider les ACC et police locale
- Référence aux bases légales

FORMATION THÉMATIQUE « EAU » - F1 : LES CONTRATS DE RIVIÈRE ET ATTEINTES AU COURS D'EAU

F2 : pollutions accidentelles
F3 : EEE et volet plus agricole



Version septembre 2023



Wallonie
service public
SPW

Fiche atteinte n°1 - Dépôt de déchets, stockage ou activité à proximité des cours d'eau

(déchets inertes, produits dangereux, bois, mobilier, jeux, litières animales, huiles, fûts, etc.)

Thématique - Statut Fulcrum
Milieu biologique, inondation - Déchets

Description de l'atteinte et impacts sur le cours d'eau et/ou son environnement

Les déchets ménagers (sacs poubelles, canettes, emballages, sacs plastiques...) abandonnés en bordure ou dans le cours d'eau engendrent une pollution visuelle, olfactive et attirent les animaux indésirables (rats, etc.). Au fil du temps, ils sont emportés ou disparaissent facilement à la vue lorsqu'ils sont piégés par la vase au fond du lit des cours d'eau (c'est le cas de nombreux plastiques). Quant aux déchets inertes (gravats, terres, briquillons...) et aux « encombrants » (pneus, meubles, appareils électroménagers, vieilles planches, anciennes clôtures...). Tous ces déchets entravent l'écoulement de l'eau et favorisent le risque d'inondation en rehaussant le lit du cours d'eau et en créant des embâcles. De plus, la plupart des déchets libèrent progressivement des substances toxiques en se décomposant. A noter que la rivière est un milieu vivant, son tracé évoluant au fil du temps. Tenter de contrôler cette dynamique naturelle en déversant des gravats ou autres matériaux au pied de la berge est aussi vain que nuisible.

Bases légales :

Code de l'eau :

- D. 408, §1er, 6° b) Obstrue le CENN ou dépose à moins de six mètres de la crête de berge ou dans des zones soumises à l'aléa d'inondation des objets ou des matériaux pouvant être entraînés par les flots et causer la destruction, la dégradation ou l'obstruction des CENN
- D. 33/10 - Interdit de créer un nouvel obstacle qui entrave la libre circulation des poissons
- D.161 2° - Interdiction de jeter ou déposer des objets dans les eaux de surface

Décret du 9 mars 2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique

Article 33 - Interdiction d'abandonner, rejeter ou gérer un déchet en dehors des emplacements prévus à cet effet et en conformité avec les dispositions du décret

Catégorie d'infraction : 2 et 3

Photos



Stockage en bord de cours d'eau

Structures ressources :

votre Contrat de rivière peut vous conseiller

Alternatives

Il existe d'autres solutions pour vous débarrasser de vos déchets ménagers et/ou « inertes » :

- Rendez-vous au Parc à conteneurs le plus proche. En cas de volumes plus importants, des sociétés privées reprennent les déchets inertes chez les particuliers pour les valoriser. Certaines intercommunales proposent également un service de porte à porte sur demande (infos sur le calendrier de collecte) pour des volumes importants, notamment les encombrants.
- Utilisez les collectes sélectives et spécifiques proposées aux particuliers par votre Commune.
- Stockez vos matériaux ou déchets inertes à une distance raisonnable du cours d'eau (au minimum à 6 mètres au-delà de la crête de berge du cours d'eau) et sécurisez les stockages de bois de chauffage afin qu'ils ne soient pas emportés par les crues, de même que le mobilier en cas d'alerte émise par les instances officielles (SPW - IRM4)



Renforcement inadéquat des berges d'un cours d'eau



Stockage d'inertes aggravant le risque d'inondation

Documents de référence ou de vulgarisation

<https://www.crdg.eu/publications2/documents-du-crdg/fiches-incivillites/category/33-fiches-incivillites/>

Autre autorité compétente que l'ACC

Gestionnaire du CE, DNF, DPC, Police locale (DPJ)

(*) La stratégie wallonne de politique répressive environnementale 2021-2025 : poursuit l'objectif de renforcer la lutte contre la délinquance et la criminalité environnementale, en ce compris le bien-être animal et la biodiversité et de combattre le sentiment d'impunité dans ces domaines

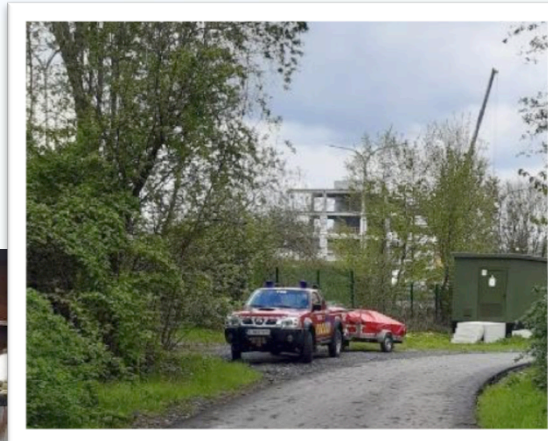
18. Walibex – encadrement – pollutions accidentelles

❖ Exercice de grande ampleur, organisé par le gouverneur du Brabant wallon en collaboration avec la Ville de Wavre, les services de sécurité et d'urgence et la société WALIBI - mardi 25 avril 2023

❖ Objectifs :

- tester les procédures de secours, améliorer l'opérationnalisation des plans d'urgence et de bonne coordination en cas de situation d'urgence réelle.

- renforcer la culture du risque des citoyens en Brabant wallon, de tester les synergies possibles entre services de secours et le secteur de la sécurité privée au processus de gestion des situations d'urgence.





NOTE PRATIQUE
INTERVENTIONS

- ZSBW = procédures identiques sur les 27 C du BW
- CRDG + CRSenne
- Hainaut développement

= Agence de Développement de l'Economie et de l'Environnement de la Province de Hainaut

= 3 ZS Hainaut et 6 autres CRWs/Hainaut + entâme sur l'Ourthe

= GT 21/06/2023

= GT 4/10/23 + suivi en cours

= note pratique interne ZSBW + formations pollutions CRWs



19. Maison des Jeunes/CC Jodoigne/in BW – ICLM



20. Rotary : Conference Environnement du District



❖ 25 mars à Nivelles



21. APL 2023-2024

❖ Natagora BW : Piézomètre

❖ Environnement Dyle :

dégagement de l'encuvement



❖ Commune de VLV (crapauducs)

❖ Commune de CSE (plantation)

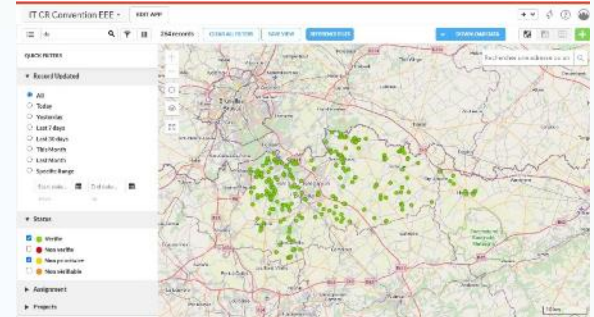
22. Convention EEE/Castor



Alimenter la base de données pour mieux lutter

❖ *Berce du Caucase 2023*

- ❖ Bilan: 41 Populations éradiquées
- ❖ 264 Populations vérifiées, surveillées et gérées



❖ *Balsamine de l'Himalaya 2023*

- ❖ Suivis et gestions en équipes
- ❖ Prospections en zone non-inventoriée (3 cours d'eau complets et 3 zones aval, dont plaines alluviales)

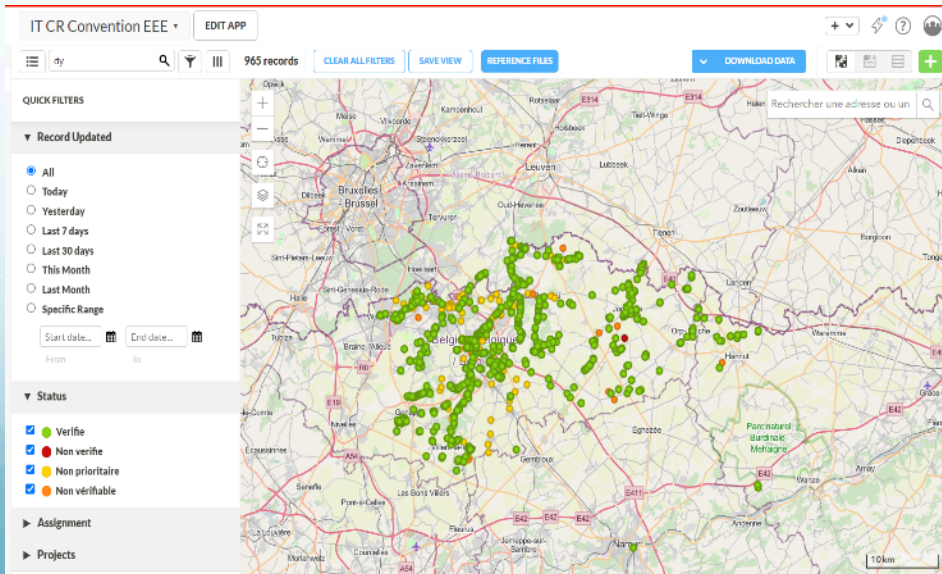


❖ Plantes Aquatiques et Rivulaires

- ❖ 28 espèces concernées: 18 émergentes et 10 répandues
- ❖ 835 Inventaires, prospections et surveillances réalisés

❖ Les Ecrevisses

- ❖ 11 espèces concernées (7 répandues et 4 en liste d'alerte)
- ❖ 38 plans d'eau inventoriés



23. Signature PA 2023-2025



24. Entre Dyle et Ville : un pari réussi !

❖ Visite du 24 septembre 2022 à Leuven



Tweewaters/Dijle Delta, un quartier multifonctionnel - Laurien Danckaerts – Ville de Leuven

Les aménagements prévus dans le quartier font partie du développement du domaine public.

La Ville encadre les promoteurs sur les questions de mobilité, de durabilité, d'intégration paysagère.

La Dyle (barrière naturelle) a été dévouée et des ponts construits pour relier le centre-ville à ce quartier.

A proximité et dans le Sluispark : quand la Dyle peut prendre sa place ! – Ivo Terrens – Vlaamse Milieu Maatschappij (VMM) et Michel Pauwels, bureau d'architecture Pauwels

La Dyle est présente dans le quartier jusqu'au Sluispark. L'implantation d'une école a donné lieu à des aménagements : piétonnier et estrade le long de la Dyle (pour réunion en extérieur).

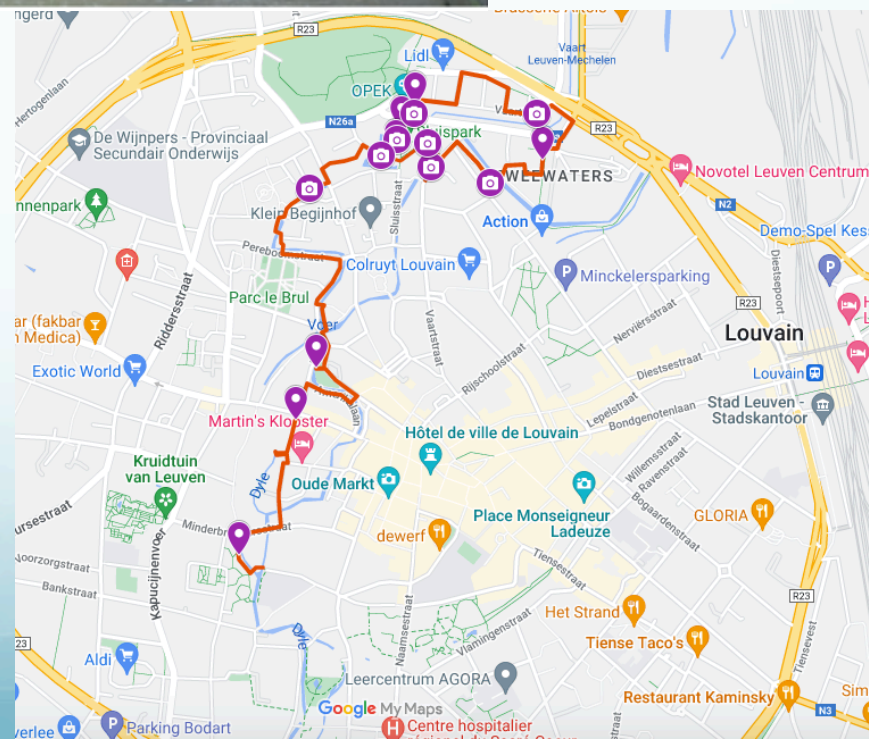
Un développement spatial maximal souhaité par la Ville et la présence de la Dyle nécessitent des adaptations et des compromis comme le maintien des murs de soutènement. Comme cette Dyle canalisée n'est pas en mesure de réguler les flux de pluies abondantes (il lui faudrait 20 mètres de part et d'autre pour le faire), des mesures de protection contre les inondations (efficaces à ce jour) ont été prévues en amont de la Ville.



Estrade le long de la Dyle

En plus des mesures de remise à ciel ouvert de la Dyle, la VMM gère selon de nouvelles approches écologiques notamment avec des berges en pente douce et végétalisées. A noter que la rivière dans un contexte urbain représente un îlot de fraîcheur.

Outre les mesures légales en vigueur pour la construction à proximité de la Dyle, la Ville a mis en valeur son patrimoine historique en maintenant une écluse, vestige des bâtiments de Stella Artois, et par la rénovation des murs des berges avec les anciennes briques des différents bâtiments patrimoniaux présents à l'époque.



25. Rencontres inter-régionales Dyle-Gette

- ❖ 3 réunions en 2021
- ❖ réunion le 6 octobre à Leuven
- ❖ Sujets abordés à l'échelle de Dyle-Gette :
 - aspects quantitatifs
 - aspects qualitatifs
 - aspects écologiques

- ❖ OJ élaborés en concertation



Merci pour votre attention !

